

ORIGINAL

(IN.216)

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail + Démocratie + Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

ADDITIF N° 83/309 du 2/06/1983
au décret n° 82/901 du 9/10/1982
portant nomination à titre exception-
nel et à titre Normal dans l'Ordre
du Mérite Congolais.

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CHANCELLERIE

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES;
GRAND MAITRE L'ORDRE NATIONAL DU
MERITE CONGOLAIS.

- Vu- la constitution du 8 Juillet 1979, de la République Populaire du Congo ;
 - Vu - le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
 - Vu - le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959, fixant les insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;
 - Vu - le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de la chancellerie ;
 - Vu - le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959, portant création du conseil de l'Ordre du Mérite Congolais ;
 - Vu - le Décret 59/239 du 27 Novembre 1959, relatif à la remise des insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- Le conseil des Ministres Entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Le Décret n° 82/901 du 9/10/1982 portant nomination à titre exceptionnel et à titre Normal dans l'Ordre du Mérite Congolais est complété comme suit :

AU GRADE DE CHEVALIER :

Après Monsieur Claude ROUSSEL, Inspecteur.

AJOUTER :

Messieurs : - Alain MAUROY, service de protocole Quai D'ORSAY.

Dominique JARRIE, services du protocole Quai D'ORSAY.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le présent ADDITIF sera publié et enregistré au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 2 Juin 1983

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

